

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 SEPTEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Versement d'une
subvention
d'équipement
exceptionnelle à la
CLEF**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 septembre 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 octobre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 octobre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 27 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL*, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 E 00, le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 E 01-02-03)

Avaient donné procuration :

Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 12 E 02

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE À LA C.L.E.F.

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des locaux accueillant La C.L.E.F. en 2008, la Ville avait pris en charge le budget du matériel « lumière » et accordé une subvention d'équipement exceptionnelle pour l'acquisition du matériel « son ».

Par courrier en date 8 juin 2012, le Président de l'association a fait part à la Ville de son intention de compléter et d'optimiser l'éclairage et la diffusion du son dans la salle de concert.

L'acquisition de ce nouveau matériel permettra à La C.L.E.F. d'accueillir un panel plus large d'artistes et d'économiser le recours à la location de ces équipements complémentaires.

Le coût d'acquisition de ce nouveau matériel s'élève à 103 000 € T.T.C.

L'association a déjà fait appel au Centre National des Variétés et au Conseil Régional d'Île-de-France qui subventionnent respectivement cette opération à hauteur de 30 % du montant total, soit 30 900 € chacun.

L'association sollicite la Ville afin d'obtenir une subvention exceptionnelle d'équipement à hauteur de 20 % du montant total des nouvelles acquisitions, soit 20 600 €.

Les 20 % restant sont à la charge de l'association.

En contrepartie du versement de cette subvention exceptionnelle, la Ville demande à La C.L.E.F. d'accueillir deux concerts par an initialement programmés à la salle Jacques TATI.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association La C.L.E.F. pour un montant de 20 600 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 20 600 € à l'association La C.L.E.F. pour l'acquisition de matériel complémentaire d'éclairage et de diffusion de son,

APPROUVE la contrepartie demandée à l'association consistant à accueillir deux concerts initialement programmés à la salle Jacques TATI,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines